

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/08/2026 - B2026/012088 - 2020 B 01169 - 884 509 233 - 2MSZ

2MSZ
Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Version de travail éditée le 23/03/2026

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

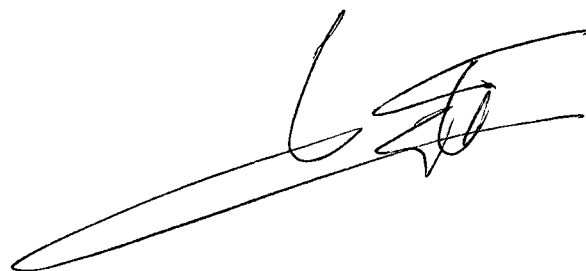
Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2MSZ - SIREN : 884509233			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
Centre Cial Port Royal 30240 LE GRAU DU ROI FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assujettis imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	3 013			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		CIEL
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☒											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																	
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a											
		payées par un établissement chargé du service des titres				b											
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c											
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d											
Montant des autres distributions:						e											
						f											
						g											
						h											
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i											
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j											
Montant des revenus répartis						Total (a à h)											
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS																	
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.													
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées											
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements					
I DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																	
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)															
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages															
		MVLT imposées				à 0 %				à 15 %				à 19 %			
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice															
		MVLT réalisée au cours de l'exercice															
		MVLT restant à reporter															
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS																	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus délivrés																	



1.

Désignation de l'entreprise										2MSZ - SIREN : 884509233										Néant									
Durée de l'exercice en nombre de mois										12		Durée de l'exercice précédent										12							
																						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le					
																						31/12/2025		31/12/2024					
ACTIF												Brut				Amortissements-Provisions				Net				Net					
												1				2				3				4					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial											010				012													
	Immobilisations incorporelles - Autres											014				016													
	Immobilisations corporelles											028		7 050		030		1 175		5 875									
	Immobilisations financières (1)											040		2 000		042				2 000		2 000							
	TOTAL I (5)											044		9 050		048		1 175		7 875		2 000							
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production											050				052													
	Stocks marchandises											060		1 040		062				1 040		620							
	Avances et acomptes versés sur commandes											064				066						1 922							
	Créances (2) clients et comptes rattachés											068				070													
	Créances autres (3)											072				074													
	Valeurs mobilières de placement											080				082													
	Disponibilités											084		40 836		086				40 836		38 667							
	Charges constatées d'avance											092				094						34							
	TOTAL II											096		41 876		098				41 876		41 243							
TOTAL GENERAL (I + II)												110		50 926		112		1 175		49 751		43 243							
PASSIF																						Exercice N NET				Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel											120				1 500		1 500											
	Ecart de réévaluation											124																	
	Réserve légale											126				150		150											
	Réserves réglementées											130																	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...											131				132													
	Report à nouveau											134				34 100		37 460											
	Résultat de l'exercice											136				5 921		-3 360											
	Subventions d'investissement											137																	
	Provisions réglementées											140																	
	TOTAL I											142				41 671		35 750											
Provisions pour risques et charges														TOTAL II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées											156																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours											164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés											166																	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)											169				172		452											
	Comptes courants d'associés											173				7 628													
	Autres dettes											175						7 493											
	Produits constatés d'avance											174																	
	TOTAL III											176				8 080		7 493											
TOTAL GENERAL (I + II + III)												180				49 751		43 243											
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an										193				(4)	Dont dettes à plus d'un an										195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an										197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice										182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs										199					Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice										184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en lste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2MSZ - SIREN : 884509233										☐								
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025		N-1 clos le 31/12/2024						
Ventes de marchandises			dont export et livraisons intracommunautaires			209		210										
Production vendue biens						215		214		86 150		90 990						
Production vendue services						217		218										
Production stockée								222										
Production immobilisée								224										
Subventions d'exploitation reçues								226										
Autres produits								230				47						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		86 150		91 037				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234										
Variation de stock (marchandises)								236										
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		29 019		26 558						
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240		-420		-620						
Autres charges externes			dont crédit-bail mobilier					242		31 519		28 192						
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243		811		244		2 643						
Rémunérations du personnel								250		14 049		29 546						
Charges sociales								252		1 612		8 134						
Dotations aux amortissements			dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255				254		1 175						
Dotations aux provisions								256										
Autres charges			Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259				262		68						
			Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260						82						
Total des charges d'exploitation (II)										264		79 665		94 397				
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		6 485		-3 360				
Produits financiers						(III)				280								
Produits exceptionnels						(IV)				290								
Charges financières						(V)				294								
Charges exceptionnelles			Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes			347				300		112						
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles			348												
Impôts sur les bénéfices						(VII)				306		452						
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		5 921		-3 360				
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		5 921		314		
RÉINTEGRATIONS			Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316								
			Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318								
			Provisions non déductibles							322								
			Impôts et taxes non déductibles							324		452						
			Divers dt intérêts excédentaires			247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330				
			Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier					(Part de loyers de réintégration)		249				251				
			Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998						
			Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997						
DÉDUCTIONS			Entreprise nouvelle			986				Zone franche urbaine		987						
			France Ruralités Revitalisation (FRR)			181						Jeune entreprise innovante		989				
			Zone restruct. défense			127						Zone revitalisation rurales		138				
			Bassins d'emploi à redynamiser			991						Investissements et souscriptions outre-mer		344				
			ZFANG 44 quaterdecies			345												
			Bassins urbains à dynamiser - BUD			992						Zone de développement prioritaire		993				
			Dont divers			Créance report en arrière du déficit							346					
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies)									655			
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)									643			
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)									645			
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)									647			
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)									648			
						Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)									641			
						Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)									990			
						Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)									649			
			Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		6 373	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356						
Déficits antérieurs reportables										3 360				360		3 360		
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		3 013		372		

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 2MSZ – SIREN : 884509233										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470		472	7 050	474		476	7 050		
Immobilisations financières		480	2 000	482		484		486	2 000		
TOTAL		490	2 000	492	7 050	494		496	9 050		
II AMORTISSEMENTS		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562	1 175	564		566	1 175		
TOTAL		570		572	1 175	574		576	1 175		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594		595		
TOTAL					596	585	597		599		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise 2MSZ - SIREN : 884509233							Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	3 360
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	3 360
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	0
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madefin	325		381				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380				
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2MSZ - SIREN : 884509233		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	1
Dont apprentis		657	0
Dont handicapés		651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	86 150
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	86 150
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	29 019
Variation négative des stocks		145	-420
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	16 341
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	44 940
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	41 210
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	41 210
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2MSZ - SIREN : 884509233 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	MOSTAKIL Said	% de détention	100	Nb de parts ou actions	100
Nom d'usage							
Naissance : Date	19/09/1976	N° Département	99	Commune	Boudinar Tamsaman	Pays	MAROC
Adresse : 26 Impasse des Cistes 30240 LE GRAU DU ROI FRANCE							
Titre		Nom complet		% de détention		Nb de parts ou actions	
Nom d'usage							
Naissance : Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :							

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2MSZ - SIREN : 884509233

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : 2MSZ	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 884509233	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2MSZ

SIREN : 884509233

Attestation produite le 03/02/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

2MSZ

SASU

Au capital de 1500 euros

Dont le siège social est situé au Centre Cial PORT ROYAL

30240 LE GRAU DU ROI

Immatriculé sous le numéro 884 509 233 RC NIMES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

AU 30 JUIN 2026

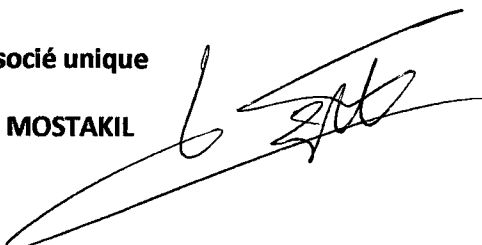
M Said MOSTAKIL, 26 Impasse des Cistes 30240 LE GRAU DU ROI, associé unique de la société 2MSZ, a pris la décision concernant l'ordre du jour suivant :

Première résolution

Affectation du résultat, Bénéfice de l'exercice 5 921 euros, au compte Report à nouveau.

L'associé unique

Said MOSTAKIL

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Said Mostakil', is written over the printed name.

SASU 2MSZ

SIREN 884 509 233

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Faits caractéristiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de 49 751 euros

Le compte de résultats, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 86 150 euros et un total de charges de 80 229 euros, dégageant ainsi un Bénéfice de 5 921€

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION.

COMPTABILITE DES COMPTES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de bases et aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

La méthode de bases retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Immobilisations

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée des biens.

Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels : 1 à 5 ans

Aménagements des terrains : 10 à 30 ans

Constructions : 15 à 50 ans

Aménagements des constructions : 7 à 10 ans

Installations générales, agencements et aménagements : 5 à 15 ans

Matériel de transports : 3 à 5 ans

Mobilier, matériels de bureaux, matériels informatiques : 3 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.